toucher un grand nombre de personnes. Par ricochet, cette situation risque d'impacter et saturer le système de soins avec des conséquences négatives tant au niveau de l'organisation des institutions que de la prise en charge de patients.

- Qu'est-ce qu'une canicule ?
- Les phases et les niveaux du dispositif fortes chaleurs
- Le groupe alerte chaleur
- Le dispositif cantonal fortes chaleur : une prévention efficace

Il faut toutefois savoir que l'impact de la chaleur sur la santé se manifeste tout au long de l'été. La plupart des problèmes de santé en lien avec la chaleur surviennent en-dehors des périodes caniculaires faisant l'objet des alertes météorologiques.

[Informations santé et chaleur](/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/chaleur-et-canicule/sante)

Depuis 2009, l'Etat de Vaud dispose d'un dispositif cantonal fortes chaleurs. Il vise à protéger la santé de la population des effets des vagues de chaleur, à limiter la surcharge du système sanitaire et à coordonner les différents acteurs appelés à intervenir dans ce type de situation. Ainsi, l'Etat définit des mesures de prévention collectives et individuelles et les transmet à la population, aux autorités communales ainsi qu'aux institutions de prise en charge médico-sociale. Il prend en compte les risques sanitaires et les prévisions météorologiques, coordonne les acteurs et prend les décisions nécessaires pour prévenir ou atténuer les atteintes à la santé dues à la canicule.

Qu'est-ce qu'une canicule ?

Pas d'alerte | Alerte de niveau 2 | Alerte de niveau 3 | Alerte de niveau 4

Seuils	Durée (jours consécutifs)				
	1	2	3	4	5
Tmean >= 27°C					
Tmean >= 25°C					
Tmean < 25°C					

La durée (jours consécutifs) doit être comprise comme la durée minimale pour les niveaux 3 et 4.

Une canicule est une vague de chaleur qui est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la santé, y compris la mort, en particulier chez les personnes vulnérables. Elle se caractérise par des températures journalières et nocturnes élevées pendant trois jours consécutifs au moins. Dans ce laps de temps, les températures maximales peuvent être comprises entre 31° et 38°C et les températures minimales nocturnes entre 17° et 25°C. Deux paramètres contribuent ainsi à définir une période comme étant caniculaire : l'intensité et la durée de la chaleur.

La combinaison entre les températures maximales et minimales journalières permet de calculer la température moyenne journalière (T°mean) sur la base de laquelle MétéoSuisse caractérise les canicules suivant leur intensité et définit les niveaux de danger correspondants : niveau 2 (danger limité, pas inhabituel pour la saison), niveau 3 (danger marqué) ou niveau 4 (grand danger).

Les phases et les niveaux du dispositif cantonal fortes chaleurs

NIVEAU	DEFINITION	MESURES ET MOYENS
VEILLE 15 mai - 15 septembre	- Températures de saison (T° moyenne < 25°C) - Prévisions canicule Niveau* 2 (T° moyenne ≥25°C pendant deux jours consécutifs)	• Récolte des données 1x/j • Conseils partenaires et population • Mesures de prévention contre les effets de la chaleur tout au long de l'été y compris lors des prévisions des alertes MétéoSuisse de Niveau* 2
MISE EN GARDE	Canicule Niveau* 3 (T° moyenne ≥ 25°C*) au moins 3 jours consécutifs	• Contacts avec MétéoSuisse et GE • Transmission régulière d'informations aux partenaires • Renforcement des mesures de prévention • Communiqué(s) de presse
ACTIVATION (canicule intense et/ou persistante)	- Canicule Niveau* 3 (T° moyenne ≥ 25°C*) au moins 5 jours consécutifs - Canicule Niveau* 4** (T° moyenne ≥ 27°C*) au moins 3 jours consécutifs	• Contacts avec MétéoSuisse et GE • Echanges d'information avec les partenaires • Communiqué(s) de presse • Renforcement des mesures de prévention • Activation des plans canicule (institutions et communes)
RENFORCEMENT (canicule sévère)	Canicule Niveau* 4** (T° moyenne ≥ 27°C*) au moins 10 jours consécutifs	Contacts avec MétéoSuisse et GE Echanges d'information avec les partenaires et mesures particulières Communiqué(s) de presse Renforcement des mesures de prévention Activation des plans canicule

Niveau* = Niveau d'alerte de MétéoSuisse

Le dispositif cantonal fortes chaleurscomprend plusieurs phases :

1. La première phase, jusqu'au mois de mai, sert à préparer les différentes actions à entreprendre en cas de canicule (mise à jour des plans d'intervention, préparation des outils de surveillance, élaboration du matériel de communication, transmission de l'information aux acteurs socio-sanitaires et partenaires concernés, etc.).

2. La deuxième phase, la période de veille sanitaire (du 15 mai au 15 septembre), implique une surveillance quotidienne des indicateurs

météorologiques (T° minimale, maximale et moyenne) et une communication régulière avec les partenaires. Durant cette phase, les niveaux d'alerte et les réponses sanitaires correspondantes sont illustrées dans le tableau ci-dessus. Le passage d'un niveau à l'autre dépend de plusieurs paramètres, aussi bien météorologiques que sanitaires. Le déclenchement des plans canicule des communes et des institutions socio-sanitaires est décidé par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.

3. La troisième phase consiste en un bilan des deux phases précédentes établi par tous les partenaires concernés à la fin de la période de veille.

Le Groupe alerte chaleur

Le dispositif cantonal fortes chaleurs s'appuie sur la participation active de différents acteurs et partenaires socio-sanitaires vaudois chargés de la diffusion de l'information au sein de leur propre corporation concernant la situation sanitaire et la mise en œuvre des différentes mesures prévues par le plan. Tous ces acteurs, ainsi que d'autres services de l'administration cantonale vaudoise concernés par le risque canicule, siègent au sein du Groupe alerte (GA) qui se réunit en principe deux fois par année (avant et après l'été), et si nécessaire pendant la période de canicule.

Les membres du GA font le lien entre l'autorité sanitaire en charge de la mise en œuvre du dispositif et les acteurs du terrain. Ainsi, pour toute demande, les [acteurs relais](/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/chaleur-et-canicule/conseils-aux-personnes-relais) peuvent s'adresser à leur faîtière membre du GA.

Les institutions suivantes sont représentées au sein du GA :

Services de l'Etat

- Direction générale de la santé (DGS)
- Direction générale de l'environnement (DGE)
- Etat major cantonal de conduite (EMCC)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
- Protection civile vaudoise

Partenaires

- Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)
- Association vaudoise des organisation privées pour personnes en difficulté (AVOP)
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
- Coordination des réseaux de soins du canton de Vaud
- Fédération patronale des EMS vaudois (FEDEREMS)
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Fondation Urgences Santé (FUS)
- Héviva Association vaudoise d'institutions médico-psycho-sociales
- Météo Suisse
- Association vaudoise des médecins de famille (MF vaud)
- Représentant des préfets vaudois
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Unisanté - centre universitaire de médecine générale et santé publique

- [Groupement des psychiatres et psychoterapeutes vaudois (GPPV)](https://gppv.ch/)

Le dispositif cantonal fortes chaleurs qui a fait ses preuves

Il est démontré que les plans de veille et d'alerte en cas de canicule permettent de prévenir les effets négatifs de la chaleur extrême sur la santé.

Suite à la canicule de 2015, le plan a fait l'objet d'une [évaluation](https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante/raisons-sante-262) par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP, actuellement Unisanté).

Les conclusions du rapport ont montré que :

- le plan avait permis d'anticiper les risques et de répondre dans une large mesure aux problèmes sanitaires induits par la canicule
- le plan fonctionne bien malgré un système complexe
- les recommandations concernant son amélioration n'étaient pas majeures et ont été traitées. Des modifications ont été apportées au dispositif canicule dès la période de veille suivante.

L'Etat de Vaud a été un des premiers cantons en Suisse à disposer d'un tel système de vigilance. Au niveau fédéral, ce plan est souvent pris comme exemple à suivre dans le cadre des travaux d'adaptation des effets liés aux changements climatiques.

Informations et documentation utile

- Informations pour les acteurs relais
- Boîte à outils

Office du Médecin cantonal
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
[medecin.cantonal(at)vd.ch]
(javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.qihigmr2gerxsrepDzh2gl%27);)
[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Avenue)

Partager sur :